

Le 18 septembre 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Visite de la résidence autonomie Iguzkian

Plus de 5 millions d'euros pour la rénovation de la résidence autonomie

Le 19 septembre 2023, est le signal d'une nouvelle étape pour la résidence autonomie de la Ville de Bayonne, avec le début du déménagement des résidents et des services de la résidence Foyer Soleil vers le bâtiment réhabilité au terme d'un peu plus de 12 mois de travaux. Baptisée résidence autonomie Iguzkian, elle accueillera près de 70 résidents, majoritairement des personnes âgées autonomes, et également des retraités d'ESAT, porteurs d'un handicap psychique léger, ainsi que de jeunes majeurs en démarche d'insertion socioprofessionnelle. Nouvellement rénovée, la résidence autonomie propose toutes les commodités modernes et répond aux exigences de la loi d'adaptation de la société au vieillissement. Plus largement, avec ce nouvel équipement, voisin immédiat de l'EHPAD Harambillet entièrement reconstruit, la Ville de Bayonne et son CCAS se donnent les moyens de répondre par un investissement public très ambitieux, et accessible, à l'un des enjeux les plus cruciaux de nos sociétés occidentales : celui du vieillissement.

Vivre dans une résidence autonomie permet aux séniors de continuer à vivre de manière indépendante, de bénéficier d'un environnement plus sécurisé et d'accéder à des services collectifs dont la restauration, un service de ménage, des animations ...

La résidence autonomie déménage au sein de l'ancien Ehpad Harambillet rénové sur ses 5 niveaux (RDC + 4 étages). En rez-de-chaussée se trouve la partie administrative (bureaux, administration, salle de réunion), ainsi que la partie technique (atelier, stockage et cuisine). Chaque résident y possède sa propre boîte aux lettres. L'établissement comporte de nombreux espaces collectifs, destinés à être le support de moments de partage et de convivialité.

Au rez-de-chaussée : salle à manger, salon numérique, salon télé, espace bar, aménagés et meublés avec une attention particulière.

Divers espaces de rencontres ont été conçus dans les étages dont une salle de jeux, une bibliothèque, une salle à manger partagée pouvant être privatisée, une salle de gym/bien-être, une salle de soins (kinésithérapeute...).

À l'extérieur, les résidents disposent d'une terrasse couverte et d'un terrain de pétanque.

Les 4 étages sont configurés de façon identique, et chacun d'eux est identifié par un code couleur que l'on retrouve dans les studios de l'étage. Le palier central dessert de part et d'autre 18 logements individuels type studios d'environ 33 m², équipés d'une kitchenette et d'un espace toilette et sanitaires, de deux pièces multiactivités et d'une buanderie partagée.

Un logement est destiné à accueillir ponctuellement des familles. À noter que deux espaces communs n'ont volontairement pas été aménagés dans les étages : ils feront l'objet d'une réflexion avec les futurs habitants pour concevoir collectivement leur destination à venir et leur aménagement.

Le foyer logement Soleil est un établissement public qui a été créé en 1972, et géré depuis son origine par le CCAS de la Ville de Bayonne. Créé suite à la construction de l'ensemble du bâti des résidences Breuer, dont le but est de favoriser la mixité sociale et générationnelle entre les habitants : les logements (propriétés d'Habitat Sud Atlantic, anciennement office municipal HLM) des résidents étaient répartis

tout au long des 14 bâtiments de la résidence, et une salle de vie commune les accueillait en pied d'immeuble pour le service de restauration du midi, ou des animations. Cette configuration ne répondant plus aux objectifs et aux caractéristiques de la résidence Autonomie, la Ville de Bayonne et ses partenaires ont ainsi envisagé son accueil au sein de l'ancien Ehpad Harambillet.

Les services proposés à la résidence autonomie Iguzkian

La résidence autonomie est un établissement non médicalisé, complémentaire de l'EHPAD voisin, destiné quant à lui à recevoir des personnes dépendantes ou semi-dépendantes qui ont besoin de soins médicaux importants ou d'une assistance importante dans les actes de la vie quotidienne.

La réglementation définit une liste de prestations minimales délivrées aux personnes vivant dans les résidences autonomie :

- la gestion administrative de l'ensemble du séjour, notamment l'état des lieux contradictoire d'entrée et de sortie et l'élaboration et le suivi du contrat de séjour ;
- la mise à disposition d'un logement privatif avec la possibilité d'installer le téléphone et de recevoir la télévision ;
- la mise à disposition et l'entretien des espaces collectifs ;
- un service de restauration, servi en salle pour le déjeuner du midi ;
- un service de blanchisserie ;
- un accès à internet (wifi dans les espaces collectifs) ;
- un dispositif de sécurité apportant au résident une assistance et un moyen de se signaler 24h/24 ;
- une offre d'actions collectives ou individuelles de prévention à la perte d'autonomie au sein de la résidence, visant au maintien ou à l'entretien des facultés physiques, cognitives, sensorielles, motrices et psychiques ;
- des animations et des activités organisées dans l'enceinte de l'établissement et l'organisation d'activités extérieures.

Le CCAS de la Ville de Bayonne assure également une veille sociale, afin d'accompagner les résidents, et les soutenir dans leurs démarches, et/ou les accompagner dans l'évolution de leur situation. En contrepartie de l'ensemble de ces services, les personnes accueillies, ou résidents, s'acquittent d'un prix de journée, définis chaque année par l'autorité de tarification (le Département des Pyrénées-Atlantiques).

Au-delà des personnes âgées autonomes, l'établissement accueillera également des personnes retraitées d'ESAT, porteuses de handicaps psychiques légers (8 places), ainsi que de jeunes majeurs en démarche d'insertion socioprofessionnelle, accompagnés par les services du conseil départemental (4 places).

L'opération commence par le déménagement des résidents actuellement accueillis sur les résidences Breuer cette semaine, pour se poursuivre par l'intégration progressive de nouveaux habitants, sur plusieurs mois.

Des jeunes en service civique suivis par la Ville de Bayonne interviendront auprès des résidents, pour étayer le projet de mixité intergénérationnel, ainsi que pour renforcer le lien social entre habitants, et faciliter l'intégration des nouveaux entrants.

7 agents du CCAS interviendront dans l'établissement et accompagneront quotidiennement les résidents de la résidence autonomie.

Du foyer logement Soleil à la résidence autonomie Iguzkian

La maîtrise d'ouvrage a été confiée à Habitat Sud Atlantic, propriétaire du bâtiment.

Le coût des travaux s'élève à 5.082.480 € HT.

Les principaux financements qui ont contribué à la réalisation de l'opération :

- subvention du Département des Pyrénées-Atlantiques : 697.113 €
- apport fonds propres du CCAS de la Ville de Bayonne : 1.873.000 €
- complétés par des emprunts souscrits par HSA.

Le CCAS de la Ville de Bayonne a pris en charge les investissements de l'achat du mobilier et d'aménagement des espaces communs pour 254 000 € (avec une subvention de la Carsat de 100.000 €), ainsi que les équipements de la cuisine mutualisée pour 190 000 €